

COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Assistant de conservation du patrimoine

et des bibliothèques

Spécialité « Musée »

Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	6
1. LIBELLE DES EPREUVES	6
2. EPREUVE DE NOTE	6
3. EPREUVE DE QUESTIONNAIRE (CONCOURS EXTERNE)	6
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	7
IV. PHASE D'ADMISSION.....	8
1. LIBELLES DES EPREUVES	8
2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	8
3. RESULTATS D'ADMISSION	8
V. BILAN	9

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, le concours d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans la spécialité « Musée » (catégorie B).

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours.

Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.

Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

✓ Organisation

Ce concours a été organisé jusqu'à présent tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Ce concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion des régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

✓ Jury

Le Jury se compose de 9 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 2 Conseillers municipaux, dont la Présidente du Jury,
- 1 Adjoint au Maire.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Conservatrice du patrimoine d'une métropole,
- 1 Chargé de mission d'un département.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Bibliothécaire en retraite,
- 1 Directeur d'un muséum d'une métropole et des musées et monuments d'une commune.

✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ **Planning**

Inscriptions	Retrait des dossiers du 13 octobre au 18 novembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 26 novembre 2020
Epreuves d'admissibilité	27 mai 2021 au MEETT à Aussonne et au CDG31 à Labège
Jury d'admissibilité	3 septembre 2021
Epreuves d'admission	20, 21 et 22 octobre 2021 à Labège
Jury d'admission	22 octobre 2021
Liste d'aptitude	15 novembre 2021

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Concours		Externe	Interne	Troisième concours	Total
Nombre de postes ouverts		25	27	3	55
Nombre de dossiers reçus		665	158	14	837
Nombre de candidats admis à concourir		655	153	11	819
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	250	95	7	352
	Pourcentage	38,17 %	62,09 %	63,64 %	42,98 %
Seuil d'admissibilité sur 20		13,75	11,00	11,00	-
Nombre de candidats admissibles		50	52	3	105
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	50	48	3	101
	Pourcentage	100 %	92,31 %	100 %	96,19 %
Seuil d'admission sur 20		13,67	12,50	11,75	-
Nombre de candidats admis		25	28	2	55
Taux de réussite (admis/présents écrit)		10 %	29,47 %	28,57 %	15,62 %

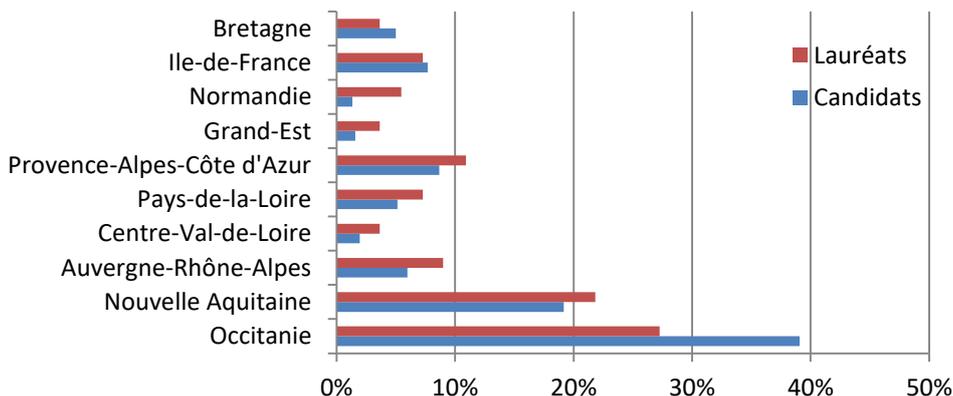
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ **Age et sexe**

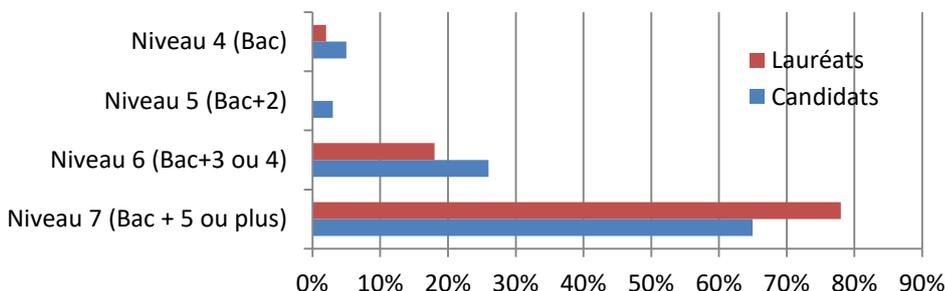
Les femmes représentent 82 % des candidats et 85 % des lauréats. Les moyennes d'âge des candidats et des lauréats, à savoir 29 et 31 ans, sont assez proches.

✓ **Origine géographique**



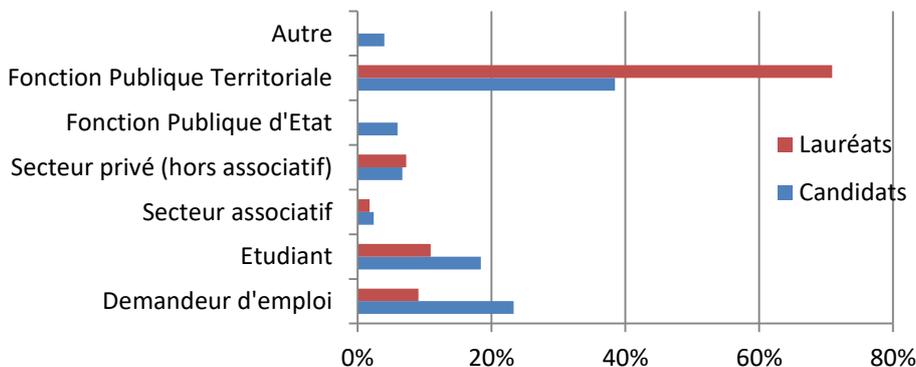
Les lauréats sont originaires de toutes les régions représentées au moment de l'inscription. 67 % des candidats sont issus de la zone de conventionnement et représentent 60 % des lauréats.

✓ **Diplômes**



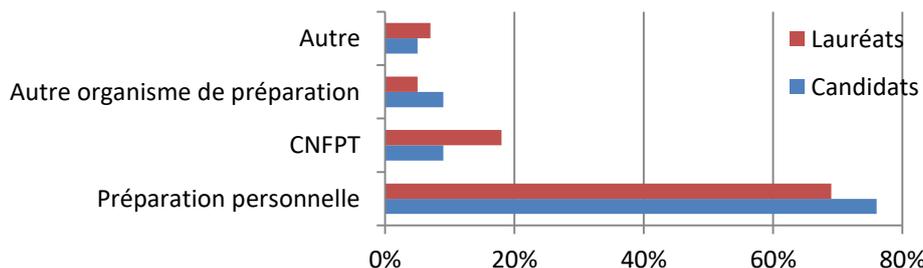
L'accès au concours externe requiert la détention d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours. Cependant, 65 % des candidats détiennent un titre ou diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat, lesquels représentent 78% des lauréats. Au final, 98 % des lauréats sont surdiplômés.

✓ **Situation professionnelle**



La majorité des candidats travaille déjà dans la fonction publique territoriale, ce qui correspond à 71% des lauréats.

✓ **Préparation**



9 % des candidats ont effectué une préparation auprès du CNFPT. Ils représentent 18% des lauréats. La majorité des candidats a fait le choix de se présenter aux épreuves à la suite d'une préparation personnelle.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. LIBELLE DES EPREUVES

TROISIEME CONCOURS	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. (durée : 3 heures ; coefficient 3).	Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. (durée : 3 heures ; coefficient 3).	1° Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. (durée : 3 heures ; coefficient 3) 2° Questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription. (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

2. EPREUVE DE NOTE

Le sujet est commun au concours externe, interne et troisième concours.

✓ **Thématique du sujet**

Les expériences de visites multi-sensorielles dans les musées afin d'enrichir l'expérience de visite des futures expositions.

✓ **Résultats**

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Externe	250	11,01	177	6	17	0
Interne	95	10,69	58	3	17,50	0
Troisième concours	7	9,14	3	1	14	4,50

✓ **Constat des correcteurs**

Sur la forme, la maîtrise de la méthodologie de la note est approximative. Seulement quelques candidats ont bien respecté le formalisme. Les qualités rédactionnelles et l'orthographe sont variables. Quelques copies sont bien rédigées, mais la majorité comporte des fautes d'orthographe et de syntaxe. L'effort de reformulation n'apparaît pas dans toutes les copies.

Le niveau des candidats est donc très variable.

Sur le fond, les plans ne sont pas toujours pertinents, les candidats n'ayant pas toujours su problématiser le sujet. Bien que certains plans soient explicites et cohérents, la plupart sont trop déséquilibrés.

Les candidats ont parfois du mal à repérer et à hiérarchiser les informations fondamentales du dossier.

3. EPREUVE DE QUESTIONNAIRE (CONCOURS EXTERNE)

✓ **Thématique du sujet**

Le sujet comporte 4 questions dont les thèmes sont les suivants :

Question n°1 : musée de France

Question n°2 : les collections en ligne

Question n°3 : les expositions temporaires

Question n°4 : les cartels pour les publics de musée.

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
251	11,82	182	5	18,50	1,63

✓ Constat des correcteurs

Dans l'ensemble, les réponses ont été assez bien structurées et les informations bien organisées en sous-parties. Les qualités d'expression et de syntaxe sont très variables selon les candidats mais sont globalement satisfaisantes.

Les meilleurs candidats font preuve de bonnes connaissances à la fois techniques et réglementaires de leur domaine, qu'ils contextualisent souvent par rapport à leur expérience professionnelle.

4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

466 candidats absents ont été éliminés.

15 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 ont été éliminés.

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Interne	95	10,69	3	33	52
Externe	251	11,38	11	82,50	50
Troisième concours	7	9,14	1	33	3

IV. PHASE D'ADMISSION

1. LIBELLES DES EPREUVES

CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	Troisième concours
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.
Durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient : 3		

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Organisation

Le jury a été scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	50	11,38	32	0	18	5
Interne	49	11,57	31	1	18	4
Troisième concours	3	10,33	2	0	13	8

✓ Constat du jury

Dans l'ensemble, les candidats ont bien préparé leur exposé qui reste toutefois trop souvent impersonnel et stéréotypé.

Le jury constate un réel manque de connaissances tant au titre de la spécialité que de l'environnement professionnel et territorial. Il relève un manque de préparation à l'entretien, surtout en externe, alors même que les candidats sont surdiplômés.

Les aptitudes à l'encadrement, reposant souvent sur des connaissances théoriques, laissent peu de place à des réponses concrètes face à des mises en situation.

Bien que de nombreux candidats fassent preuve d'un réel sens du service public, la plupart démontre un réel manque de connaissances de l'environnement territorial et de la fonction publique territoriale ainsi qu'une absence de curiosité intellectuelle.

3. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Externe	13,75	50	16,17	10,92
Interne	11,63	40	17	8,25
Troisième concours	11,75	3	12,50	11

✓ Délibération

3 candidats absents aux épreuves d'admission ont été éliminés.

1 candidat, ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission, a été éliminé.

Le jury a souverainement fixé les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Externe	123	13,67	25
Interne	75	12,50	28
Troisième concours	70,50	11,75	2

V. BILAN

✓ Un absentéisme important aux épreuves écrites d'admissibilité

Le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité est important, notamment en externe (38% de candidats présents).

✓ Niveau des candidats

Le jury observe globalement un niveau assez faible tant à l'écrit qu'à l'oral mais pointe particulièrement un grave manque de préparation à l'épreuve orale des candidats externes et du troisième concours.

Les candidats au concours interne, bien que déjà en poste dans une structure territoriale, ne maîtrisent pas les connaissances en lien avec la fonction publique territoriale et ne sont en mesure d'exposer des connaissances en lien avec les missions du poste auquel ils se destinent. Très peu font preuve d'aptitudes à manager.

Le jury rappelle que le concours ne constitue pas une validation de l'expérience professionnelle mais évalue les connaissances et les aptitudes d'un candidat lui permettant d'exercer des missions dévolues à un cadre d'emplois dans une structure territoriale, de catégorie B en l'occurrence.

Une sérieuse préparation est donc attendue.

Le Président suppléant,



Gilles CHARLAS